

Catherine Fonck

Un caractère qui lui joue parfois des tours

Son «parler vrai» ne lui a pas fait que des amis. Elle défend aujourd'hui la sécurité des airs, comme elle l'a fait hier pour la santé publique.

GÉRARD GUILLAUME

Dans un monde politique où l'esbroufe à tout va peut tenir lieu de compétence, on comprend qu'elle soit longtemps restée en réserve de l'infanterie. Et que Benoît Lutgen l'ait ressortie comme un joker pour des dossiers aussi «casse-gueule», en l'occurrence, que ceux de l'énergie et de la mobilité aérienne. Son prédécesseur, Melchior Wathelet, s'y embourbait avant de passer à l'Intérieur quand le cdH redistribua les cartes régionales, début juillet.

Catherine Fonck avait exercé pendant dix ans comme médecin néphrologue de formation, avant d'être élue en 2003 députée fédérale dans l'arrondissement de Mons. Elle laissera son siège l'année suivante pour celui qu'on lui confie pour cinq ans de 2004 à 2009 à l'exécutif de la Communauté, comme ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé.

«C'est une scientifique, et ça se ressent dans sa manière de travailler, résume l'une de ses proches collaboratrices de l'époque. Elle jongle avec les chiffres et les budgets. Et surtout, elle sait faire confiance et déléguer en assumant les risques des dérapages. Un vrai plaisir de travailler avec des gens comme ça!»

L'avis n'est pas vraiment unanime. C'est que la ministre a aussi du caractère et sait sortir ses griffes quand elle sait menacés des enjeux de santé publique. Parmi les passes d'armes à l'époque: son opposition, seule contre tous, en 2006 à la généralisation de la vaccination scolaire contre le papillomavirus impliqué dans le cancer du col de l'utérus. Audacieuse, sa résistance est jugée présomptueuse quand le Cervarix de GSK est implicitement concerné.

Conséquence? Elle ne re-

trouve aucun poste en 2009. Le cdH perdant un strapontin, Joëlle Milquet lui préfère Marie-Dominique Simonet, plus souple sans doute pour gérer l'école. Les circonstances de l'annonce de la nouvelle, par Ecolo interposé, jet-

teront un moment le trouble. Mais une fonction de cheffe de groupe à la Chambre apaisera progressivement la rancœur de Catherine Fonck.

On la retrouve notamment, sur les dossiers de santé, se disant scandalisée par la décision du ministre des Finances d'autoriser la diminution du prix de vente du tabac en dessous du prix fixé par le timbre fiscal, une «décision incompréhensible et inacceptable en termes de santé publique» quand on sait que le tabac, par cancers et maladies cardio-vasculaires interposés entraîne chaque année 20 000 décès prématurés.

Plus récemment, c'est elle en core qui dépose un amendement pour modifier en séance plénière de la Chambre le texte voté quelques heures plus tôt par le cdH sur le nom de l'enfant, pour rendre obligatoire le double nom, en commençant par celui du père. La députée PS Karine Laheux la qualifiera de «porte-parole d'aristos, notables et généalogistes, mais pas de l'égalité hommes/femmes».

«Je ne dis pas qu'elle met d'emblée tout le monde d'accord, admet Benoît Lutgen. Mais elle a du caractère. C'est une battante déterminée quand il le faut, avec toutes les compétences pour mener à bien les dossiers difficiles qu'elle découvre.»

La voici maintenant en «affaires courantes» qui monte au créneau pour défendre, au nom de la «sécurité», pragmatiquement, les deux

seuls scénarios jouables dans le dossier du survol de Bruxelles compte tenu des impératifs techniques et judiciaires.

Enfin sinon surtout, son parler vrai n'exquivra aucune des conséquences des incertitudes fédérales successives en matière d'approvisionnement électrique «la situation est tendue et va se compliquer au fur et à mesure que l'hiver approche et que les températures baissent» prévient-elle.

Elle l'a dit!

CV

- 1968: naissance à Ciney
- 1993: diplôme de médecine (UCL)
- 2003: députée fédérale de l'arrondissement de Mons
- 2004-2009: ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé en Communauté française de Belgique
- 2009: cheffe de groupe cdH à la Chambre
- Juillet 2014: secrétaire d'État à l'Environnement, à l'Énergie, à la Mobilité et aux Réformes institutionnelles.

Déterminée

«On ne peut pas dire qu'elle fédère autour d'elle, mais elle a du caractère. Elle est déterminée quand il faut l'être.»

BENOÎT LUTGEN,
PRÉSIDENT DU CDH

A l'essentiel

«En scientifique, elle voit d'emblée l'essentiel. Les chiffres, les budgets ne lui font pas peur. Et, en plus, elle joue en confiance avec ses collaborateurs, en assumant les risques de la délégation.»

Le risque de pénurie électrique est réel, a reconnu vendredi à la Chambre la secrétaire d'État à l'Énergie Catherine Fonck. Elle a martelé, au côté du ministre de l'Intérieur Melchior Wathelet, que toute une série de mesures avaient été prises pour y faire face, mais sans donner beaucoup d'informations sur les délestages.

«Le risque de pénurie existe mais il a été anticipé et atténué», affirme Fonck

La secrétaire d'État à l'Énergie Catherine Fonck et le ministre de l'Intérieur Melchior Wathelet ont été entendus vendredi à la Chambre par les commissions de l'Économie et de l'Intérieur, sur la sûreté nucléaire et la sécurité d'approvisionnement. Le résumé des débats en 6 questions.

1 Quel est le risque d'une pénurie d'électricité cet hiver?

Bien réel, a-t-on retenu des propos de Catherine Fonck. Elle a rappelé que si Doel 3, Tihange 2 et Doel 4 avaient fonctionné, la réserve stratégique de 800 MW était nécessaire pour garantir la sécurité d'approvisionnement. Avec deux réacteurs à l'arrêt, 1.200 à 2.100 MW de réserve auraient été nécessaires — mais ils sont impossibles à trouver. La réserve sera de 850 MW. Et il devrait y avoir, finalement, trois réacteurs à l'arrêt, qui représentent la moitié de la capacité nucléaire du pays, au moins jusqu'au 31 décembre de cette année... «Une situation totalement imprévisible», a affirmé Catherine Fonck, ce à quoi le député Groen Kristof Calvo lui a rétorqué que les micro-fissures qui ont entraîné la fermeture de Tihange 2 et Doel 3 avaient été détectées à l'été 2012.

La sécurité d'approvisionnement n'est donc absolument plus garantie lors des pics de consommation, qui se produisent typiquement le soir, en hiver.

2 Quelles mesures a-t-on préparé pour y faire face?

Premier outil: l'activation par Elia de cette fameuse réserve, qui consiste à remettre en marche des centrales arrêtées et à gérer la demande des industriels. Deuxième réponse: les importations d'électricité. Ensuite, si ça ne suffit pas, le gouvernement compte réduire la consommation. L'administration de l'Énergie serait en train de finaliser un plan qui comprend trois niveaux de réponses, en fonction du degré de risque, et qui jouerait sur la sensibilisation des consommateurs, l'électricité consommée par les trains, les trams et les métros, ainsi que les bâtiments et l'éclairage. Le potentiel identifié est de 1.000 MW, a-t-on appris hier, mais la sensibilisation des consommateurs en matière électrique est un domaine dans lequel on n'a guère d'expérience...

Enfin, si nécessaire, on passerait aux délestages manuels, qui permettent de déconnecter 6 tranches de 500 MW chacune, répartie sur l'ensemble du territoire. En principe, la menace devrait être détectée 7 jours à l'avance par Elia, qui la notifiera aux responsables fédéraux. Le centre de crise avertira alors tous ses partenaires, et notamment les gouverneurs, et une concertation aurait lieu entre les différents acteurs. Les décisions prises seront ensuite communiquées, et la population sera informée. «Si le risque de pénurie se matérialise, la Belgique sera préparée pour faire face comme jamais auparavant», a insisté Catherine Fonck. «Il y a trois ans, rien de tout cela n'était prévu», a renchéri Melchior Wathelet. En face, dans les rangs des parlementaires qui sont aussi souvent mandataires locaux, l'inquiétude était toutefois perceptible. Michel Foret, gouverneur de la province de Liège, souhaiterait aussi avoir des instructions plus claires sur une série de sujets (lire ci-dessous).

3 Ne peut-on trouver des moyens supplémentaires de produire de l'électricité?

«Nous nous sommes bien entendu interrogés à ce sujet, et avec la Creg et Elia, nous avons étudié toutes les possibilités, mais rien de plus n'est possible pour cet hiver», a affirmé Catherine Fonck. Toutes les offres rentrées pour la réserve stratégique vont être contractées, et les autres centrales qui ont fermé en 2013 sont des centrales combinées gaz-charbon-pé-

trole des années 60, non seulement très vieilles et polluantes, mais surtout très peu fiables.

Le raccordement de petits générateurs de secours au réseau serait techniquement impossible, a affirmé la secrétaire d'État. L'installation de grands générateurs n'est pas exclue, mais pour l'hiver 2015-2016 seulement. Quant à la centrale de Maasbracht, évoquée par le ministre Johan Vande Lanotte, sa connexion au réseau belge «ne peut pas se faire d'un coup de cuillère à pot», a déclaré Catherine Fonck.

4 La fermeture de Doel 1 et Doel 2, prévue en 2015, pourrait-elle être reportée?

Cela ne fait manifestement pas partie des options de l'actuelle secrétaire d'État à l'Énergie. «D'abord, il y a une loi qui existe.

Ensuite, il y a toutes les questions de sûreté par rapport à ces deux réacteurs, qui sont quand même les plus anciens. Ensuite, il y a toute la question du combustible, qui est loin d'être anecdotique», a-t-elle répondu à la question du député MR David Clarinval, qui plaide pour ce report. Comme «L'Echo» l'a déjà écrit, on entend effectivement dans le secteur qu'il faudrait 18 mois pour refaire fabriquer les crayons de combustible nécessaires à une telle prolongation.

5 Des dédommagements seront-ils prévus pour les entreprises, voire pour les citoyens, frappés par les délestages?

Melchior Wathelet ne l'a pas vraiment exclu. Mais il a précisé qu'il n'était pas exclu que la responsabilité d'Electrabel sur le sabotage de Doel 4 soit engagée. «Il y a actuellement une enquête, suite à une plainte d'Electrabel. Mais à un certain moment, se posera la question des responsabilités. Et en cas de pénurie, la responsabilité de l'exploitant pourrait aussi être engagée. Ce n'est pas toujours à l'État de pallier la défaillance du secteur privé.»

6 Qu'en sera-t-il pour les hivers suivants?

Il n'y a absolument aucune visibilité sur la question de savoir si Doel 3 et Tihange 2 tourneront durant l'hiver 2015-2016. S'ils restent à l'arrêt, la Belgique risque des problèmes comparables, voire plus importants, que ceux de cet hiver. À ce moment-là, les deux plus vieux réacteurs, Doel 1 et Doel 2, auront été mis définitivement à l'arrêt, après 40 ans de fonctionnement.

Un groupe de travail a été constitué par l'administration de l'Énergie pour prévoir des capacités de production temporaires. Comme on l'a écrit plus haut, il pourrait s'agir de générateurs mobiles qui tournent au diesel, du type de ceux utilisés lors des festivals ou des travaux de construction, mais plus grands. Certains de ces générateurs sont installés sur des pontons flottants. Le Japon a fait massivement appel à des installations de ce type après la catastrophe de Fukushima. Elles sont disponibles relativement rapidement, mais très chères.

PLANS DE DÉLESTAGE

PAS DE CLARTÉ POUR LES COMMUNES AVANT LE 3 SEPTEMBRE

La carte qui précise quelles communes sont susceptibles d'être touchées par les plans de délestage a été affinée, et elle est prête. «*J'ai décidé de la communiquer aux gouverneurs des différentes provinces lors de la réunion programmée le 3 septembre prochain*», a annoncé Melchior Wathelet, désormais ministre de l'Intérieur, sans répondre aux parlementaires qui le questionnaient pour savoir pourquoi il ne donnait pas cette information plus rapidement: tout un travail de préparation doit encore être effectué au niveau local, et le temps commence à presser. Melchior Wathelet a aussi balayé la suggestion du FDF Olivier Maingain, bourgmestre de Woluwé-Saint-Lambert, qui réclamait un test grandeur nature. «*Si Woluwé est candidat pour un délestage volontaire d'une journée, pas de problème!*», a plaisanté Wathelet.

Le plan d'urgence prévoit, comme mesure ultime pour éviter un black-out qui plongerait toute la Belgique dans le noir, de couper l'électricité dans certaines zones du pays, vraisemblablement entre 17 et 21 heures, en cas de pic de consommation dû au froid. Et si la situation problématique devait se prolonger, ces délestages deviendraient tournants, pour ne pas frapper toujours les mêmes zones du pays. Ce plan existait déjà en 2012, mais n'a alors pas dû être activé.

«Même les communes qui ne sont pas dans une zone de délestage doivent se préparer à une pénurie d'électricité et avoir un plan d'urgence, parce qu'il peut toujours y avoir un incident ou une catastrophe qui les prive d'électricité», a plaidé le ministre de l'Intérieur.

Les grandes villes de plus de 50.000 habitants seront en principe épargnées par les délestages programmés — même s'il n'est pas exclu que débrancher un poste à haute tension dans une commune ne provoque une coupure de courant dans certaines rues de la commune voisine. Ainsi, quelques rues d'Uccle seront affectées par la déconnexion de la cabine électrique à Drogenbos.

Feux de signalisation en panne, aiguillages à l'arrêt, trains qui roulent à 5 kilomètres heure jusqu'à la prochaine gare pour débarquer leurs passagers dans le noir, tunnels fermés faute de ventilation, écluses à l'arrêt, chauffages des ménages qui ne fonctionnent plus, réseaux GSM saturés, malades sous assistance respiratoire dans les MRS ou à domicile en difficulté, stations de pompage hors service faisant craindre des inondations, alarmes qui se déclenchent, problèmes de mortalité massive dans les élevages de poussins ou de porcelets... Ce sont quelques-unes des conséquences possibles d'un délestage électrique, même si sa durée devrait être limitée à quatre heures.

Il y aurait aussi risque accru d'accidents et d'incendies, à cause de l'utilisation des bougies et des chauffages d'appoint ou des chutes dans les escaliers, et cela, alors que les services d'urgence risquent d'être difficiles à joindre...

«Une pénurie d'électricité génère des risques quant au bon fonctionnement de la vie socio-économique du pays et quant au maintien de l'ordre public, de la sécurité civile et de la santé publique», a reconnu Melchior Wathelet devant les parlementaires, tout en affirmant que tout un travail d'anticipation des risques et de préparation des mesures de planification d'urgence avait déjà été effectué.

À dix semaines des possibles premiers grands froids, une impatience perceptible commence toutefois à se faire entendre. «*Nous avons bien entendu déjà reçu une série d'informations du Centre de crise et procédé à tout l'inventaire des conséquences d'une rupture de l'approvisionnement électrique, mais nous souhaiterions obtenir du Fédéral soit des recommandations, soit des décisions claires sur une série de points*», remarque Michel Foret, gouverneur de la province de Liège. «*Un exemple: en cas de délestage, il est sans doute opportun de fermer les écoles de manière anticipée. Mais il faut que toutes les provinces s'accordent sur une heure de fermeture identique!*»

C.SF